



- SOMMAIRE -

1	OBJET	2
2	DOMAINE D'APPLICATION	2
3	RESPONSABILITES	2
4	TERMINOLOGIE.....	2
4.1	Abréviations et définitions	2
4.2	Références.....	2
5	MODALITES PRATIQUES.....	2
5.1	Prescription Médicale d'examens de biologie : les bons	2
5.2	Conditions pré analytiques et modalités de prélèvement.....	3
5.3	Emballage des prélèvements :.....	3
5.4	Identification des prélèvements – REGLES DE BASE.....	3
5.5	Remplissage du bon de demande	5
5.6	Identification des bons	6
5.7	Identification des tubes	7
5.8	Identification des pots, flacons	7
5.9	Acheminement	8
5.10	non conformités des échantillons.....	8
6	DOCUMENTS ASSOCIES.....	8



1 **OBJET**

Ce mode opératoire décrit les modalités de remplissage des bons de demandes d'examens biologiques, d'identification et d'acheminement des prélèvements au laboratoire.

2 **DOMAINE D'APPLICATION**

Ce document s'adresse à l'ensemble des services prescripteurs d'examens biologiques, tous les professionnels intervenant dans le processus de demande d'examens biologiques, de la prescription, du remplissage du bon de demande jusqu'à la réalisation et l'acheminement du prélèvement.

3 **RESPONSABILITES**

Les médecins, les biologistes, les cadres de santé, les infirmiers, les aides-soignants.

4 **TERMINOLOGIE**

4.1 **Abréviations et définitions**

Sans objet

4.2 **Références**

Sans objet

5 **MODALITES PRATIQUES**

5.1 **Prescription Médicale d'examens de biologie : les bons**

Les demandes d'examens de biologie médicale **relèvent obligatoirement d'une prescription médicale**. La prescription est jointe à la demande ou transcrite sur le bon par l'IDE au moment du prélèvement.

La prescription médicale des examens s'effectue sur le support « bon de demande » correspondant aux analyses prescrites :

- bon des Urgences
- bon Hématologie, Biochimie, Sérologie
- bon Bactériologie (compris transmis infectieux)
- bon Consultations Externes
- bon Examens Transmis (hors infectieux)
- bon AES



5.2 Conditions pré analytiques et modalités de prélèvement

L'ensemble des conditions pré analytiques et modalités de prélèvement sont disponibles

⇒ En interne, via les sites intranet et le lien vers ENNOV

- Pour le site de Dinan,



- Pour le site de Saint Malo



L'ensemble des analyses réalisées par le laboratoire ou sous traitées y sont listées ainsi que les exigences pré analytiques permettant de réaliser le prélèvement, collecter et acheminer les échantillons dans les conditions requises pour l'analyse biologique.

5.3 Emballage des prélèvements :

Selon le type d'échantillon, le tube, flacon, pot, écouvillon ... est conditionné et inséré dans des sachets de transport du type :

- Sachets doubles : une poche extérieure pour glisser le bon, une poche hermétique pour les tubes.
- Dispositifs réfrigérés pour les examens acheminés à 4°C ...

5.4 Identification des prélèvements – REGLES DE BASE

5.4.1 Identitovigilance : Vérification de l'identité du patient

La vérification de l'identité du patient se fait auprès du patient selon les procédures d'identitovigilance en vigueur dans l'établissement.



1. Le préleveur demande au patient conscient, sous forme de question ouverte **de décliner son identité en épelant NOM de NAISSANCE + PRENOM + DATE DE NAISSANCE.**
2. Si le patient n'est pas en mesure de répondre, le préleveur doit vérifier l'identité du patient en confrontant les supports à sa disposition (bracelet, dossier, fiche de circulation ...)
3. Le préleveur vérifie ensuite la **concordance de l'identité du patient avec celle portée sur les étiquettes à sa disposition.**

5.4.2 Identification des prélèvements

L'identification des prélèvements et l'identification des bons se font immédiatement après le prélèvement et après s'être assurée de l'identité de la personne prélevée.

⇒ Le préleveur vérifie également la concordance des étiquettes collées sur le bon et sur le prélèvement

⇒ Tous les échantillons envoyés au laboratoire doivent être identifiés de manière complète et concordante. Dans le cas contraire, le prélèvement est susceptible d'être refusé.

CAS PARTICULIERS :

Groupages sanguins : 1^{ère} et 2^e détermination de groupe sur des bons distincts et dans des pochettes séparées

Prélèvements Bactériologiques :

- LCR : numérotation des pots selon l'ordre du prélèvement
- Plusieurs prélèvements simultanés : différenciation (heure, nature) sur le pot/tube.
- Plusieurs natures : 1 bon par nature de prélèvement



5.5 Remplissage du bon de demande

Les services prescripteurs sont garants de la validité des bons qu'ils utilisent. Lors de la diffusion de nouveaux bons, le laboratoire informe l'ensemble des services prescripteurs. Les services détruisent alors les stocks de bons obsolètes et mettent à disposition les bons mis à jour.

UN BON = UN PATIENT = UN SACHET

- **LE VERT** et **LE ROUGE** SONT INTERDITS (non lisibles par les scanners).
- Remplir les cases avec un stylo de couleur **NOIRE** ou **BLEUE**.
- Ne pas utiliser de marqueur ou de feutre.
- Le cochage doit respecter la coche : éviter les débordements en particulier sur les autres coches ou sur les pointillés (côtés du bon).



- Ne pas raturer, éventuellement corriger par du « blanc correcteur » (une coche d'analyse raturée est prise en compte en saisie automatique).
- Si demande urgente, cocher la case « **urgent** ».
En cas **d'extrême urgence** : appel téléphonique du service au laboratoire, utilisation de la sonnette et remettre le prélèvement en main propre au technicien.

• Remplir obligatoirement les champs :

- **Date et heure de prélèvement**
- **Prescripteur**
- **Préleveur**

- Remplir si pertinent les renseignements cliniques.
- Mentionner la nature et/ou la localisation du prélèvement (bactériologie, examen transmis ...)
- Ne pas utiliser de photocopie des bons.
- Pour la toxicologie : noter la date et l'heure de la dernière prise, la posologie si adaptation, la cause d'intoxication si connue. Une feuille de renseignements est à compléter
- Pour les bilans d'hémostase : renseigner impérativement le traitement anticoagulant en cours ou stoppé.



5.6 Identification des bons

- **Coller l'étiquette code à barres patient** correctement dans l'emplacement matérialisé sur le bon en respectant le sens des étiquettes.
- **N'utiliser que les étiquettes du séjour en cours**, jamais celles des anciens séjours.
- Ne pas superposer 2 étiquettes.
- Ne pas utiliser des étiquettes mal imprimées (pâles, avec des traces, bavures).
- Ne pas inscrire manuellement le nom du patient.
- Glisser le bon plié en deux dans la poche extérieur du sachet à usage unique (respecter la confidentialité)

TOUS CES RENSEIGNEMENTS SONT INDISPENSABLES

Tout bon mal rempli dans le service,
Ne peut être lu au scanner et ralentit la prise en charge au laboratoire
Entraîne un délai supplémentaire préjudiciable

[illegible]

Renseigner impérativement :

1. **Cocher date et heure du prélèvement**
2. Renseigner Nom du préleveur
3. Renseigner Nom du prescripteur
4. Renseigner le traitement anticoagulant ou non



5.7 Identification des tubes

Coller sur le tube l'**étiquette sans code barre** du patient dans le sens de la longueur, superposée à l'étiquette du tube vacutainer, **BIEN DROITE**.

Le contenu du tube doit rester visible

Ce qu'il ne faut pas faire	Nouvelle étiquette	Comment l'utiliser	Ce qu'il faut faire
  Etiquettes mal collées			Laisser la bande de couleur visible et coller l'étiquette patient en limite du TRAIT DE REPERE visuel  Hémolyse ET remplissage du tube visible

5.8 Identification des pots, flacons ...

Coller l'**étiquette sans code barre** du patient, **BIEN DROITE** sur le pot, flacon ...



5.9 Acheminement

Acheminement : délai entre le prélèvement et la prise en charge au laboratoire.

SE REPORTER au CATALOGUE DES ANALYSES
Pour connaître
les CONDITIONS d'acheminement SPECIFIQUES à chaque analyse
(Température, délai)

- Organiser les prélèvements en fonction de l'horaire de passage du coursier afin de réduire le délai d'acheminement.
- Privilégier l'acheminement rapide au laboratoire en dehors du ramassage du coursier.
- Privilégier l'acheminement groupé en particulier le Week-end.
- Chaque bon de demande d'analyse doit être inséré dans l'horodateur 24h/24h afin d'attester de son heure de réception au laboratoire (hors tournée réalisée par le laboratoire)

Pour rappel, le laboratoire se réserve le droit de ne pas réaliser les examens si le délai d'acheminement est dépassé.

5.10 non conformités des échantillons

Le laboratoire a défini des critères d'acceptation des échantillons biologiques : lorsqu'ils ne sont pas respectés, le laboratoire déclare une non-conformité dite « pré analytique ». Elles sont enregistrées sur le Système Informatique du Laboratoire, et apparaissent clairement sur le compte rendu d'analyses, à destination du prescripteur et du patient.

Les Non Conformités systématiquement notifiées sont notamment :

- Absence d'identification du patient sur la demande, sur le tube
- Discordance d'identité du patient sur le bon et le prélèvement
- Absence de la date, de l'heure du prélèvement
- Absence du nom du prescripteur
- Absence des renseignements cliniques obligatoires
- Echantillon non-conforme (absence de tube pour l'analyse demandée, quantité insuffisante, conditions d'acheminement non respectées,)
- Prescription non-conforme
- ...

Certains d'entre elles entraînent l'annulation de la demande : Le service prescripteur est alors appelé pour information.

Afin d'éviter tout rejet de la demande d'examen biologique, il est essentiel de vérifier la complétude du bon de demande, la bonne identification et la concordance des analyses demandées avec les tubes prélevés.

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ?
Consulter le manuel de prélèvement
et/ou appeler le 2132 (St Malo) ou le 7260 (Dinan), de 8h à 17h

6 DOCUMENTS ASSOCIES

[CHT-R-PRE-INS-03-CRITERES D'ACCEPTATION DES ECHANTILLONS ET CONDUITE A TENIR](#)